

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

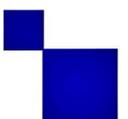
M. Troussel, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Hervé, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Guiraud donnant pouvoir à Mme Valls
Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Coppi donnant pouvoir à M. Hervé
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Attia donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Beaudet donnant pouvoir à M. Taïbi
M. Kern donnant pouvoir à Mme Laroche
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Constant, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Ayyadi, Mme Magrino, Mme Piétri



Délibération n° 2019-VII-33 du 4 juillet 2019

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES D'INTÉRÊT COLLECTIF (SCIC) – DÉSIGNATIONS DE REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 permettant aux collectivités territoriales de devenir associées d'une société coopérative d'intérêt collectif,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire autorisant les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux à détenir ensemble jusqu'à 50 % du capital d'une SCIC,

Vu sa délibération n° 2018-XII-72 du 20 décembre 2018 relative à la participation du Département au capital des SCIC Le Relais Restauration, Le Paysan urbain et Bio Île-de-France,

Vu sa délibération n° 2019-VI-22 du 13 juin 2019 relative à la participation du Département au capital des SCIC NOVAEDIA et APIJ BAT,

Vu les statuts desdites SCIC,

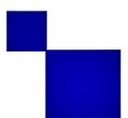
Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE Mme Florence Laroche, titulaire, et Mme Zaïnaba Saïd-Anzum, suppléante, pour représenter le Département à l'assemblée générale de la SCIC Le Relais Restauration ;

- DÉSIGNE M. Belaïde Bedreddine, titulaire, et Mme Corinne Valls, suppléante, pour représenter le Département à l'assemblée générale de la SCIC Le Paysan urbain ;

- DÉSIGNE Mme Nadège Grosbois, titulaire, et M. Pierre Laporte, suppléant, pour représenter le Département à l'assemblée générale de la SCIC Bio Île-de-France ;



- DÉSIGNE M. Azzedine Taïbi, titulaire, et Mme Nadège Grosbois, suppléante, pour représenter le Département à l'assemblée générale de la SCIC NOVAEDIA ;

- DÉSIGNE Mme Nadège Grosbois, titulaire, et M. Mathieu Hanotin, suppléant, pour représenter le Département à l'assemblée générale de la SCIC APIJ BAT ;

- AUTORISE les représentants du Département aux assemblées générales des SCIC à se porter candidat au conseil d'administration desdites SCIC.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, M. Chabani

Abstention(s) de :

Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, M. Prudhomme

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 4
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.